

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 1513 du 6 janvier 2017 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1700560S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement;

Vu le transmis n° 16579/GEND/RGBFC/GGD25-FA/DAO/BC/SF du 28 novembre 2016,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué par dérogation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au sous-officier de gendarmerie dont le nom suit:

**Rémy, Sandra** NIGEND : 179576

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI